

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JEUNESSE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

87/659 DU 6/II/87

DECRET N° /LESSJ. /DGFP/DGPCL.
portant intégration et nomination
de Monsieur MAKILA Jacques dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie
II des services Administratifs et
Financiers -SAF- (Administration
Générale)

LE PREMIER MINISTRE,

(/LESSJ :

D.G.D.

D.G.D.

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 376/84 du 7.12.1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° 315/84 du 23.8.84 portant modification de certai-
nes dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant le statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 62/130/EP du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/EP du 5.7.1962 fixant la hiérarchie
et les divers catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/195/EP du 5.7.1962 portant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/EP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'E-
tat ;
(/u le décret n° 63/81/EP-DE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses
articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/EP-DE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementa-
ires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/195/EP du 5.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 87/481 du 20 août 87 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 87/482 du 20 août 87 portant organisation
des intérêts des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'E-
tat ;
(/u la lettre n° 123/LESSJ.CAB.DOB du 7.1.86 du Directeur
de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de can-
didature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

AS

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n°62/426 du 29.12.62 susvisé, Monsieur MAKILA (Jacques, né le 11 Novembre 1953 à Linzola, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées, Certificat d'Apprentissage à l'Administration des Entreprises, obtenu à l'Institut d'Economie appliquée aux Affaires de Strasbourg (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

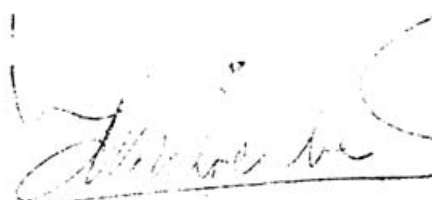
ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de la Pêche.

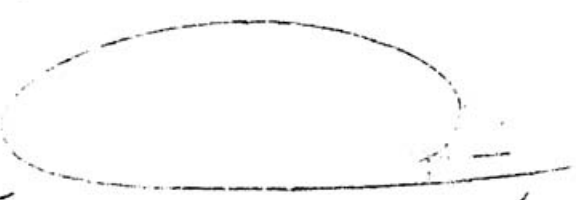
ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 6 NOVEMBRE 1967

Par le Premier Ministre

Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la Sécurité
Sociale et de la Justice,


Commandant Dieudonné KIMBEMBE...


Ange Léopold POURGUI..

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP/DGPCE..... 3
DGFP/BST..... 2
D.C.D..... 3
D.C.F..... 1
M.I.P..... 3
INTLRESUE..... 1
DOSSIER..... 3
SGG/BC..... 2./-

